

J'aimerais citer comme exemple ce qui a lieu dans ma région de Windsor. Les habitants de la région savent très bien quelle était la situation avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1963. Le gouvernement actuel a certes fait beaucoup d'efforts dans ce domaine, et a réussi à mettre fin au chômage et au marasme qui existaient sous le gouvernement précédent. On me dit que depuis septembre 1965, 695 logements publics pour familles et citoyens âgés ont été construits ou sont presque terminés. Entre 1957 et 1962, seulement une entreprise d'environ 137 habitations avait été projetée et complétée. Si je ne me trompe, presque la moitié des logements publics qui existent dans la ville de Windsor aujourd'hui ont été construits grâce à l'initiative et aux mesures législatives prises par le gouvernement actuel dans le domaine du logement.

On a beaucoup parlé de mises en chantier, et on a certes raison de s'inquiéter du nombre de mises en chantier cette année et de ce qui pourrait arriver l'an prochain. J'ai appris cet après-midi qu'alors que le nombre de mises en chantier dans la région de Windsor de janvier à août 1966 s'est élevé à 761, il a atteint cette année 928 pour la période correspondante. Je ne nie pas qu'il reste beaucoup à faire, tant aux environs de Windsor que dans le reste du pays, pour construire des habitations convenables à des prix raisonnables pour les Canadiens, mais je prétends qu'on ne devrait pas, comme l'a fait le porte-parole de l'opposition en nous présentant son amendement, déclarer qu'il faudrait adopter l'amendement et, partant, renverser le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je suis de ceux qui préconisent une plus grande initiative et activité fédérales dans le domaine du logement; en même temps, je dois tenir compte, vu les dispositions actuelles de la constitution, des responsabilités et juridiction provinciales. J'estime donc que tout en réclamant une plus grande initiative fédérale, il importe d'en exiger autant des autorités provinciales, vu qu'il s'agit d'œuvrer dans un domaine vital de la politique nationale.

● (5.50 p.m.)

Je cite des exemples. En juin 1966, l'*Ontario Housing Corporation* a fait une étude sur les besoins de logement dans la région de Windsor. Cette étude a mené, entre autres, à la conclusion suivante: Pour chacune des années 1966 et 1967, un total de 350 unités de logements sociaux, dont 300 pour des familles, et 50 pour des citoyens âgés, suffirait pour répondre aux besoins de la localité. Des centaines de demandes ont été

faites auprès de l'autorité en matière de logement, soit la Corporation de construction de la ville de Windsor, qui surtout est responsable du logement des personnes âgées. Les observations du conseil de Windsor, et bien d'autres, indiquent sûrement qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup plus à faire que cela à Windsor dans le domaine du logement et c'est mon avis, certes. D'autre part, vu la structure actuelle, il y a place pour une mesure d'initiative provinciale. Je dirais, et j'y reviendrai plus tard, qu'en dépit des responsabilités constitutionnelles de la province, une plus grande initiative fédérale serait aussi indiquée. Ce que je veux faire ressortir, c'est que même si l'on tient compte de ces faits, étant donné les lois existantes et les dispositions financières en vigueur dans la province d'Ontario et dans tout le pays, les gouvernements provinciaux pourraient, en ce moment, contribuer beaucoup plus qu'ils ne le font à améliorer la situation où se trouve actuellement l'habitation.

Permettez-moi d'évoquer une autre question, d'un intérêt peut-être plus local. Il y a un plan d'habitations publiques qui est en cours de réalisation en ce moment, dans le secteur de la route de Bloomfield, à Windsor. Plusieurs unités d'habitation sont déjà terminées, mais l'*Ontario Housing Corporation* n'a pas autorisé les familles à qui elles avaient été assignées à les occuper. La raison alléguée était que, malgré l'achèvement des unités proprement dites, l'aménagement du paysage n'était pas terminé, non plus que celui des trottoirs. Je me demande ce qu'il faut penser d'un gouvernement provincial qui, même s'il a les meilleures intentions du monde, semble attacher plus d'importance au paysage, aux pelouses et aux trottoirs qu'au besoin primordial de posséder un abri.

Permettez-moi de rappeler un autre détail qui me paraît revêtir plus d'importance qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici. Il faudrait que les gouvernements provinciaux s'efforcent vraiment davantage de se prévaloir des lois actuelles afin d'accroître le nombre et la portée de leurs programmes d'aménagement foncier. L'un des problèmes abordés par les préopinants aujourd'hui et la semaine dernière, c'est celui du coût des terrains. Il y a certes moyen de faire plus dans le domaine fédéral-provincial de l'aménagement foncier. Cela signifie, à l'heure actuelle, une plus grande activité de la part des gouvernements provinciaux, ce qui aurait une influence concrète sur la disponibilité des terrains à des prix raisonnables. Ainsi, s'il y a pénurie de terrains suffisamment aménagés, c'est sûrement l'une des raisons pour lesquelles le coût du logement augmente tant.